

Fiche de données de sécurité UE conformément à la directive 1907/2006

Désignation commerciale : fil d'apport Kristall 511 ECOLOY ® TSC 263

Edifier de : 15.12.2005

Révisée le : 21.01.2009

Date d'impression : 12.01.2010

Page : 1(3)

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation chimique

Désignation commerciale :

Fil d'apport Kristall 511 ECOLOY ® TSC 263

Utilisation de la substance / de la préparation

Fil pour brasage à tendre

Identification de la société / entreprise

Adresse :

Stannol GmbH
Oskarstr. 3 -7
42283 Wuppertal
Tél. : 0202 / 5850

Numéro de téléphone d'appel
d'urgence

0202 / 585119

e-mail :

werner.kruppa@stannol.de

2. Identification des dangers :

Pas de préparation au sens du règlement relatif aux substances dangereuses mais respecter points 7 à 15.

Dangers supplémentaires pour l'homme et l'environnement : n.a.

3. Composition/informations sur les composants

Caractéristique chimique : Alliage fait d'étain, de cuivre et d'argent; contient des fondants jusqu'à 3,5 % de résine modifiée (halogène actif)

Identification de la substance conformément à CE 1907/2006 :

Teneur	N° CAS	N° EINECS	Symboles	Phrases R :	Substance
0,2-0,4 %	7440-50-8	231-159-6			cuivre
2,4-2,8 %	7440-22-4	231-131-3			argent
Reste	7440-31-5	231-141-8			étain
<3,5%					résine modifiée

Informations supplémentaires : Le texte intégral de chaque phrase R pertinente sera repris sous la rubrique 16.

4. Premiers secours

Généralités :

(en cas d'accidents)

En cas de danger d'évanouissement, stockage et transport dans une position latérale stable. Consulter un médecin. Le cas échéant, bouche-à-nez. Les sauveteurs doivent veiller à une autoprotection.

En cas d'inhalation :

En cas d'inhalation, reprendre son calme, respirer de l'air frais, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau :

En cas de contact avec du plomb liquide, laver immédiatement avec de l'eau froide courante. Consulter un médecin.

En cas de projection dans les yeux :

Laver abondamment les yeux avec les paupières ouvertes sous de l'eau courante (protéger l'œil non atteint, enlever les lentilles de contact).

En cas d'ingestion :

Consulter un médecin en cas d'ingestion.

Notes à l'attention du médecin :

Traitement :

Décontamination, traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie – Prévention des explosions et des incendies

Moyen(s) d'extinction
approprié(s) :

Combattre le feu environnant avec des agents d'extinction appropriés.

Equipements spéciaux de lutte contre les incendies

Utiliser un appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant.

Fiche de données de sécurité UE conformément à la directive 1907/2006

Désignation commerciale : fil d'apport Kristall 511 ECOLOY® TSC 263

Edifier de : 15.12.2005

Révisée le : 21.01.2009

Date d'impression : 12.01.2010

Page : 2(3)

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : En cas de dispersion de vapeurs/poussières/aérosol (fumée de soudage), utiliser un appareil de protection respiratoire.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Méthodes de nettoyage : Aspirer avec une machine et faire procéder à l'élimination.

7. Précautions de manipulation, d'emploi et de stockage

Précautions : Garantir une bonne aération de la pièce, le cas échéant, aspirer le poste de travail. Eviter la formation d'aérosol.

Protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures particulières.

Exigences pour les pièces de stockage et les récipients : Préserver seulement dans le réservoir d'origine.

Notes relatives à la condensation : n.a.

Autres informations concernant les conditions de stockage : Maintenir au sec les espaces de stockage.

Classe de stockage VCI : n.a.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Indications supplémentaires concernant la conception des installations techniques

Garantir une bonne aération. Aspiration obligatoire quand des fumées (fumée de soudage) ou des poussières sont générées. Si cela ne suffit pas pour maintenir les concentrations de substances nocives sous les valeurs limites dans l'air, un appareil de protection respiratoire appropriée doit être utilisé.

Composants avec valeurs limites d'exposition spécifiques au poste de travail à surveiller

Dangers sanitaires sur le poste de travail

Catégorie – concentration maximale autorisée :

Limites d'exposition professionnelle (LEP) conformément à TRGS 900 du chapitre 2 pour l'Allemagne :

Désignation de la substance	N° CAS	ml/m ³ (ppm)	mg/m ³	Type	Catégorie	Remarques
argent	7440-22-4		0,1		MAK (DFG)	
étain	7440-31-5		2		MAK (NL)	
cuivre	7440-50-8		1		MAK (DFG)	

Mesures générales de protection et d'hygiène

Eviter un contact direct avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Protection individuelle

Protection des voies respiratoires : Pour la protection des voies respiratoires : Filtre à particules.

Protection des mains : Eviter le contact avec la peau.
Gants si possibles

Protection des yeux : Lunette de protection renforcée conformément à EN 166.2001 par ex. lunette avec protection latérale

Protection du corps : De légers habits de protection

Mesures de protection de l'environnement : n.a.

9. Propriétés physico-chimiques

Informations générales : Forme : Ferme
Couleur : Métal brillant Odeur : Sans odeur

Modification de l'état :

Point d'éclair (cc) : à n.a. °C

Température d'inflammation : à n.a. °C

Densité : à 20 °C

Seuil d'odeur : Sans odeur mg/m³ 7-9 g/ml

Température de fusion : 217 °C
(pour alliage voir point 1)

10. Stabilité et réactivité du produit

Réagit avec : Agents d'oxydation puissants

Désignation commerciale : fil d'apport Kristall 511 ECOLOY ® TSC 263

Edifier de : 15.12.2005

Révisée le : 21.01.2009

Date d'impression : 12.01.2010

Page : 3(3)

11. Informations toxicologiques

Aucun effet connu

12. Informations écologiques

Généralités : Aucun effet connu

13. Considérations relatives à l'élimination

Catégorie de déchets : Le producteur de déchets est lui-même responsable de la catégorisation des déchets conformément au EAK. Est recommandé le n° EAK : 120104

Indications relatives à l'élimination Demander au besoin les informations de recyclage Stannol.
Produit : Le déposer auprès des services d'élimination

14. Informations relatives au transport

Matière non dangereuse

Voies terrestres GGVSEB/ADR :

15. Informations réglementaires :

Symboles : Le produit est classé et caractérisé conformément aux directives CE.
Pas de substance dangereuse au sens des prescriptions en vigueur

Désignation spéciale n.a.
conformément à :

Ordonnance sur les accidents n.a.
majeurs

Substances : Etain, argent, cuivre, résine modifiée

Classement conformément au Substances organiques pulvérulentes classe III : Emissions autorisées max. 5 mg/m³ (débit
TA Luft : massique >= 25 g/h)

16. Autres informations

Phrases R sous point 3 :

n.a. : non applicable

Autres informations

Les données reposent sur l'état actuel des connaissances mais elles ne garantissent pas une garantie des propriétés du produit.

Département établissant la fiche technique

Stannol GmbH/garantie qualité/laboratoire

Contact

M. Dr. Kruppa